

• (1200)

## LES PÉNITENCIERS

### L'ÉVASION DE TROIS DÉTENUS DU PÉNITENCIER DE LAVAL

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-De-Grâce—Lachine-Est):** Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Hier, trois dangereux criminels se sont évadés du vieux pénitencier à sécurité maximum Saint-Vincent-de-Paul, situé à Laval, près de Montréal. Ils se sont servis d'un chariot élévateur et d'un tuyau d'arrosage qui, pour des raisons inconnues, n'avaient pas été rangés. Ils ont aussi pris en otage une agente des services correctionnels et se sont servi de sa mitrailleuse et de son revolver.

Je sais que les services pénitenciers ont annoncé une enquête interne, mais je demande au premier ministre suppléant s'il peut donner à la Chambre et aux Canadiens l'assurance que, au cours de cette enquête, toutes les parties pourrôt être entendues, surtout le syndicat des gardiens de ce pénitencier, et que les résultats de l'enquête seront rendus publics? Peut-il aussi nous dire quelles mesures seront prises pour vérifier et améliorer les mesures de sécurité dans tous les pénitenciers à sécurité maximum?

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, je pense que nous pouvons tous nous réjouir que l'agente des services correctionnels et l'autre femme qui a été prise en otage sont toutes deux saines et sauvées. Je pense aussi qu'il faut les féliciter toutes les deux pour leur bravoure.

Comme le député l'a dit, une enquête générale aura lieu et toutes les circonstances entourant cette évasion seront examinées. Je suis convaincu que tous les députés et tous ceux qui ont quelque chose à révéler au sujet de cette évasion, auront la possibilité d'être entendus au cours de l'enquête. En outre, une personne de l'extérieur sera nommée au sein du groupe chargé de l'enquête.

### ON DEMANDE DES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est):** Monsieur le Président, d'après certains gardiens et certains porte-parole du syndicat, la passerelle du pénitencier et le centre de surveillance étaient dangereux et à court de personnel. Ils estimaient qu'il était impossible au personnel autorisé actuel d'assurer convenablement la sécurité. Par conséquent, je voudrais que le vice-premier ministre, ou un ministre compétent en la matière, nous dise s'il sollicitera immédiatement auprès du Conseil du Trésor des ressources supplémentaires, non seulement pour assurer la sécurité du périmètre de ces institutions, mais aussi pour mettre en oeuvre des programmes qui réduiront les tensions dans les pénitenciers mêmes et permettront d'éviter ce genre d'incidents.

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, je suis persuadé

## Questions orales

que l'enquête générale aboutira à des recommandations et, si des recommandations de cette nature nous sont faites, nous y donnerons certainement suite.

**M. le vice-président:** Je donne la parole à la députée de Vancouver-Est, mais je la prie de se limiter à une question.

\* \* \*

## LE TRANSPORT MARITIME

### L'INDUSTRIE DE LA NAVIGATION DE CROISIÈRE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui est également un spécialiste en matière de transport. Ce dernier sait assurément que le conseil municipal de Vancouver et l'industrie de la navigation maritime de la Colombie-Britannique craignent que la mise en oeuvre du projet de loi C-52, la Loi sur le cabotage et les activités commerciales maritimes, ne compromette sérieusement l'industrie de la navigation de croisière qui rapporte 70 millions de dollars par an à la Colombie-Britannique.

Étant donné que la mesure est déjà parvenue à l'autre endroit, le vice-premier ministre entreprendra-t-il personnellement de garantir que le gouvernement réexaminera ce projet de loi en tenant compte des préoccupations de la côte ouest? Et pourra-t-il garantir spécialement que toute réglementation gouvernementale qui sera adoptée pour la mise en oeuvre de ce projet de loi ne nuira pas à cette industrie vitale de la côte ouest? Veillera-t-il surtout à revoir le système exemptant de présenter une demande annuelle et à le faire remplacer par un système de plus longue échéance qui facilitera la planification des entreprises?

**M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, il est regrettable que la députée d'en face n'ait pas réussi à me poser sa question plus tôt, la semaine dernière par exemple, où tous les aspects du problème ont été résolus.

**Mme Mitchell:** Il s'agit d'une question différente. Vous ne m'avez pas écoutée.

**M. Thacker:** Le ministre d'État chargé des Transports s'est occupé de l'aspect concernant les douanes.

**Mme Mitchell:** Non, il ne l'a pas fait. Vous ne m'avez pas écoutée attentivement.

**M. Thacker:** À aucun moment le projet de loi C-52 n'a pu entraîner de conséquences pour l'industrie de la navigation de croisière sur la côte ouest.

**Mme Mitchell:** Rendez-vous aux audiences du comité la semaine prochaine et vous verrez.

**M. le vice-président:** Le député de Kenora—Rainy River a signifié à la présidence son intention de soulever la question de privilège.